

# VIDE GRENIER

## Organisé par le CIL Palasse/Barentine

Venez vendre, troquer ou bien chiner, rencontrer vos voisins et passer une bonne journée !



Le samedi 7 juin 2025 de  
8 heures à 16 heures  
École maternelle Fleurs des Champs  
Chemin de la Ressence  
83100 Toulon

### Bulletin d'inscription

☎ Renseignements au 06 95 71 27 86 ou  
[cilpalassebarentine@gmail.com](mailto:cilpalassebarentine@gmail.com)

Nom\* .....Prénom.....

Tél\* ..... Courriel\* .....

Adresse\* .....

Je réserve .....place (s) (2 au max. de 2 m x 3, si disponibilité +1 sur place)

O J'ai pris connaissance du règlement au verso \*

**\* Ces renseignements sont obligatoires.**

Pour les adhérents au CIL 1 emplacement gratuit, le 2<sup>ème</sup> 5€

Pour les non adhérents et les non-résidents du quartier : 10€ par emplacement

À régler par chèque à l'ordre de « CIL Palasse/Barentine » adressé à

CIL Palasse/Barentine 454 ave de Forbin 83100 Toulon

ou par virement : IBAN : **FR76 1910 6000 0844 7097 1992 837**

Paiement par CB <https://cil-palasse-barentine.S2.yapla.com/fr/event-82993>

Ce bulletin et votre règlement sont à retourner au plus tard **le 31 mai** au :

454 ave de Forbin 83100 Toulon, sauf paiement par CB

Nous vous confirmerons la réservation de votre emplacement après réception de votre règlement et du présent bulletin d'inscription.



C.I.L. PALASSE / BARENTINE

454 Ave de Forbin 83100 Toulon

Tel : 06 95 71 27 86

Courriel : [cilpalassebarentine@gmail.com](mailto:cilpalassebarentine@gmail.com)

## Règlement du vide grenier

- Le début de l'installation ne peut se faire qu'à partir de 6h30. Plus aucun véhicule ne sera autorisé sur les zones de déballage à partir de 8 heures.
- Un n° d'emplacement sera donné après inscription. Les organisateurs responsables du lieu vous indiqueront ces emplacements. Aucune dérogation ne sera accordée, sauf cas de force majeure que vous devrez indiquer par avance (handicap...).
- En fonction de la situation sanitaire, le masque pourrait être obligatoire sur l'ensemble du site du vide grenier.
- Sitôt le déballage effectué et avant installation du stand, les véhicules devront être évacués et garés dans les lieux autorisés alentour.
- La fin du vide grenier est fixée à 16h, et tout le périmètre devra être libéré à 16h30. Avant cette heure, aucun véhicule n'est autorisé à pénétrer sur le périmètre de la manifestation. Les personnes désirant partir plus tôt, devront transporter leurs objets à la main.
- Les incivilités envers les visiteurs ou les organisateurs ne peuvent être admises lors de cette journée de convivialité. Toute personne qui s'y livrerait, se verra refuser de participation lors des futurs vides greniers.
- Respect de la réglementation de la vente au déballage :
  - ❖ Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés à la vente
  - ❖ Seuls les particuliers non-inscrits au registre des métiers et du commerce peuvent participer à la vente au déballage deux fois par an au plus.
  - ❖ Ces ventes sont contrôlées au moyen du registre d'identification des vendeurs, tenu à jour, coté et paraphé par un commissaire de police, ou à défaut par le maire. Ce registre est tenu à la disposition des organes de contrôle pendant toute la durée de la manifestation (police, gendarmerie, services fiscaux, douanes, DTPP).
  - ❖ Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés à la vente

Renseignements au : 06.95.71.27.86

[En cas de pluie, la manifestation sera reportée au 14 juin]

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

